

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**PROJET DE CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE DU HAUT CONFLENT
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Séance du 16 décembre 2024
Dûment convoqué le 10 décembre 2024

En l'an 2024, le lundi 16 décembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (25) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (4) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, M. RIFF.

Pouvoirs (6) : P. BLANQUE (à P. BATAILLE), A. BOUSQUET (à J. CORDELETTE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), J.-L. LACUBE (à J.-D. LAPORTE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), A. TAHOCES (à G. VICENS).

Secrétaire de séance : Michel POUDADE
Acte n° : CCPC-2024351-11

Rapport

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment articles L.5211-1 et suivants relatifs à l'organisation et aux compétences des communautés de communes

VU la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2016 relative au transfert de compétence (modification des statuts)

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

VU la délibération du conseil communautaire 12 novembre 2024 ayant validé l'avant-projet définitif (APD) du projet de construction du pôle enfance du haut Conflent

VU les dispositifs de subventions mobilisables dans le cadre de ce projet, notamment auprès des financeurs potentiels : Europe, Etat, Région, Département, CAF, ADEME, Etc.

CONSIDERANT les engagements financiers envisagés et le plan de financement prévisionnel du projet ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20241216-CCPC-2024351-11-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Cout previsionnel APD	
Coût estimatif H.T.	€
Etudes préalables	47 885
Prestataires intellectuels (MOE, etc...)	1 136 939
Travaux (y compris aléas y révisions)	9 511 773
Assurances	133 228
Divers	12 000
Mobilier et équipement	450 000
Total H.T.	11 291 825
TVA	2 258 365
Total du coût de l'opération TTC	13 550 190

FINANCEMENT	
Montants provisionnels	€
Participation de l'Europe (FEDER)	2 000 000
Participation de l'Etat (DETR)	1 200 000
Participation de la Région Occitanie (No-Watt, etc.)	2 000 000
Participation du Département des Pyrénées Orientales	650 000
Participation de l'ADEME	300 000
Participation de la CAF	700 000
FCTVA (16,404 % du TTC)	2 222 773
Auto-financement	4 477 417
	13 550 190

CONSIDERANT l'intérêt communautaire du projet

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De valider le plan de financement du projet de construction du pôle enfance du haut Conflent tel que présenté ci-dessus.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens, et notamment les demandes de subventions.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(par 26 voix pour et 4 abstentions) :**

De valider le plan de financement du projet de construction du pôle enfance du haut Conflent tel que présenté ci-dessus.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens, et notamment les demandes de subventions.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20241216-CCPC-2024351-11-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.